

Appel à projets 2016

Soutenir les parcours de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité

Date limite de réception des dossiers de demande de subvention : 29 juin 2016

Contexte

Les jeunes souffrant d'addictions, de troubles des conduites alimentaires ou ayant fait une tentative de suicide ont besoin d'un accompagnement adapté, parfois sur le long terme. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent parfois de complications et de séquelles psychopathologiques, cognitives et somatiques lourdes.

Le temps du soin peut entraver de façon importante la scolarité, la vie sociale et familiale, l'insertion socioprofessionnelle. La prise en soins, en ambulatoire ou en hospitalisation, reste en effet dépendante des disponibilités locales et de l'engagement des équipes.

À l'inverse, des dispositifs intégrés et adaptés, tenant compte des besoins globaux des jeunes et de leur entourage, peuvent limiter les effets délétères de la maladie, et favoriser la guérison et l'autonomie des jeunes.

De ce fait, une prise en charge accrocheuse et réactive, une continuité des soins et un suivi attentif de ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, sont indispensables.

Pour les familles, c'est aussi un moment de difficultés, de désarroi, d'inquiétude qu'il faut prendre en compte. Trop longtemps considérés par les professionnels comme gênants dans le cadre de la prise en charge, elles sont aujourd'hui perçues comme de possibles alliées, incontournables dans l'accompagnement et le soin du jeune.

Objectif

L'objectif de cet appel à projets est de renforcer le parcours de soins des jeunes en situation de vulnérabilité et de leur entourage afin d'éviter les ruptures et de favoriser leur autonomie.

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

- **Les jeunes vulnérables, et leur entourage**, particulièrement ceux concernés par les addictions avec ou sans substance, par les troubles des conduites, notamment alimentaires, et par le risque suicidaire.
- **Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** (missions locales, centres éducatifs fermés, maison des adolescents, maisons de quartier, centres sociaux, points d'accueil et d'écoute jeunes, etc.) en partenariat avec des structures de soins, publiques ou privées participant au service public, pour mettre en place ou développer des dispositifs de maintien dans le soin.
- **Les professionnels des structures de soin, publiques ou privées**, participant au service public, pour intervenir « hors leurs murs » ou à distance, y compris en milieu rural, auprès de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.
- **Les professionnels des services hospitaliers**, publics ou privés à but non lucratif, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes.

Les initiatives concernées

Les projets recevables doivent concerner :

- **la mise en place de dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes ;**
- **le renforcement des compétences des professionnels** : acquisition d'aptitudes complémentaires à leur formation principale, expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques... ;
- **la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés** aux troubles des conduites alimentaires ou aux conduites suicidaires, permettant la continuité des soins et impliquant des professionnels de santé hospitaliers et libéraux (psychiatres, pédopsychiatres, urgentistes, réanimateurs, psychologues, diététiciens, pédiatres, endocrinologues, nutritionnistes et médecins généralistes, infirmiers, éducateurs) ;
- **l'accompagnement thérapeutique des jeunes et de leur entourage** : consultations familiales, groupes psychoéducatifs, ou toute autre action à visée thérapeutique, ayant une fonction d'étayage, de mobilisation des compétences parentales, de développement de compétences psycho-sociales.

Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes ;
- tout autre organisme de soin ou collectif de médecins libéraux œuvrant en étroite collaboration avec des équipes hospitalières ;
- les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs, les maisons des adolescents, les espaces santé jeunes, les points accueil écoute jeunes... ;

- les missions locales, les établissements scolaires... ;

- les associations d'aide aux usagers et familles.

Des contacts doivent nécessairement avoir été pris avec les bénéficiaires avant de déposer un projet.

Les associations et structures doivent justifier de deux ans d'expérience auprès du public concerné.

Les modalités de soutien

La subvention attribuée peut être **annuelle ou pluriannuelle** (maximum 3 ans), selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

Pour les projets de **création de réseaux, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé**, afin de favoriser l'inscription de l'action dans la durée.

Concernant **la formation, seuls les projets qui témoignent d'une dynamique et d'une réflexion d'équipe seront financés**. À l'inverse, les formations isolées, ne permettant pas de garantir la pérennité du projet au sein de la structure, sont exclues.

Tout projet de formation doit clairement faire apparaître le choix de l'organisme de formation, un devis, un budget détaillant les lignes de financement (déplacements, frais pédagogiques, etc.) et le nom et la fonction des personnes candidates à la formation.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La fourniture d'un budget détaillé du projet est obligatoire.

Les modalités de participation et annexes attendues sont précisément indiquées sur les documents de candidature. Merci de vous y référer.

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- le diagnostic argumenté de la situation et des besoins des jeunes visés ;
- l'accompagnement global des jeunes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, familial, scolaire, social, etc. ;
- la prise en compte de l'entourage familial ;
- le partenariat et le travail en réseau dans l'intérêt du jeune et de sa famille ;
- le souci de l'évaluation de l'impact des actions sur les jeunes et leur entourage ;
- les demandes de cofinancement en cours.

Ne seront pas retenues les demandes concernant :

- les charges récurrentes des structures ;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou d'information généralistes ;
- la réalisation de projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou/et des jeunes eux-mêmes ;
- le financement d'initiatives déjà réalisées ;
- le financement du remplacement des personnes en formation.

Comment répondre ?

Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée le 29 juin 2016 au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris. Cette lettre-type est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Les demandeurs seront informés par courrier des résultats de la présélection.

Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, il devra parvenir le 14 septembre 2016 au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris.

Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire début décembre 2016. La décision sera communiquée par courrier postal.

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au contact correspondant à votre département (voir carte).

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

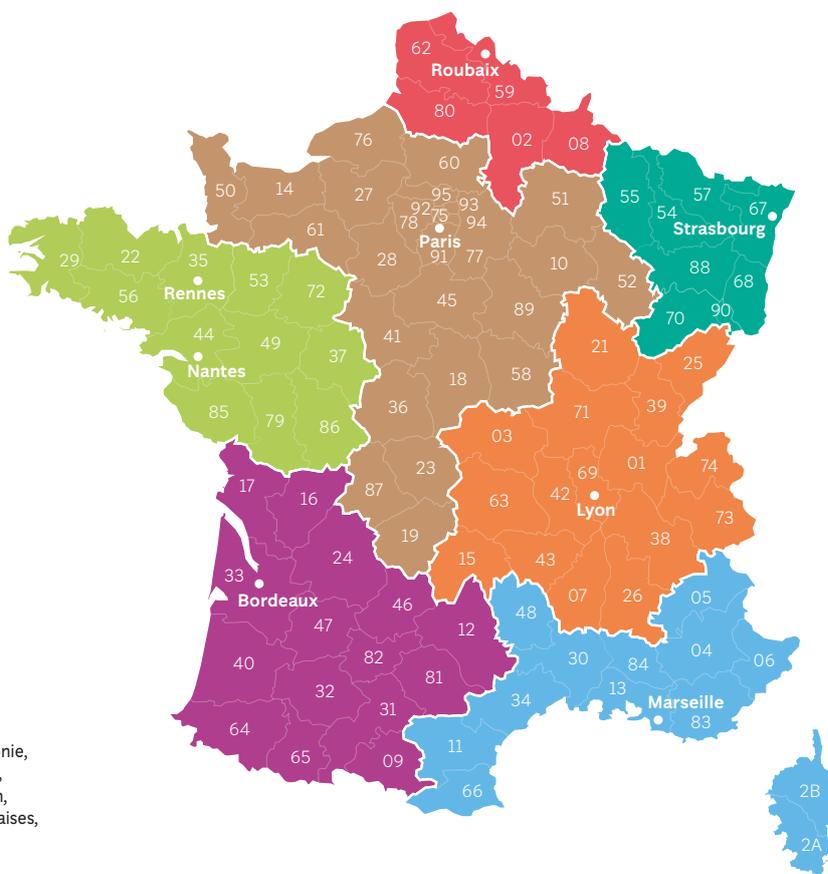
Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France